

# Bulletin d'inscription

Initiation à l'Education Thérapeutique du patient : un nouvel outil dans votre communication professionnelle pour mieux répondre aux attentes de vos patients.

FORMATIONS 2018

Places limitées à 15 participants

FORMAT DPC

Avec ateliers

à Paris les 18 et 19 octobre 2018

Référence DPC en attente

Actuellement les pratiques du chirurgien-dentiste relèvent essentiellement du curatif, avec un fort taux de récurrences des pathologies et parfois des échecs thérapeutiques. Pourtant, des études internationales démontrent que lorsqu'un praticien accorde 2 minutes supplémentaires et une écoute active à un patient, il obtient de bien meilleurs résultats en termes d'observance du traitement et d'implication du patient. Ainsi, la question de la motivation du patient reste entière et l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) apparaît comme un véritable outil à la disposition des soignants.

Discipline récente, l'ETP vise à « accompagner les patients atteints de maladies chroniques nécessitant un accompagnement spécifique (troubles de comportement alimentaire, poly pathologique, diabétique, antécédents de maladie cardio-vasculaire, polyhandicapé, Alzheimer...) ou encore des publics spécifiques nécessitant une prise en charge personnalisée (polycarieux, douloureux chronique, patients parodontaux...) sans oublier leur entourage.

L'objectif n'est pas de modifier les actes cliniques mais de vivre autrement sa relation de soignant. Il s'agit de renforcer les qualités de communication du professionnel autour de la dimension éducative et relationnelle avec le patient. L'ETP est intégrée aux soins. L'assistante, véritable alliée du praticien, peut jouer un rôle primordial dans l'écoute et la réassurance du patient : son implication dans l'approche comportementale de ce dernier peut être d'un apport très positif.

Nous vous proposons un cycle de 2 jours autour d'une initiation à l'Education Thérapeutique du Patient.

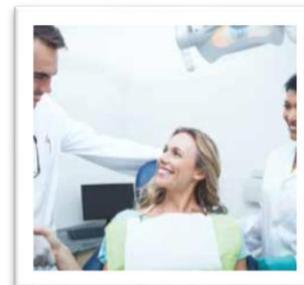
## PROGRAMME

### JOURNÉE 1 - L'Éducation Thérapeutique du Patient : Principes et modalités

- Définition et concepts : l'ETP c'est quoi ? Pourquoi ? Pour Qui ?
- Place de l'ETP aujourd'hui dans la prise en charge globale du patient touché par la maladie chronique : rôle du chirurgien-dentiste
- De la théorie à la pratique de la médecine bucco-dentaire : l'ETP en Odontologie ? Vers quels patients ?

### JOURNÉE 2 - La démarche éducative : du diagnostic éducatif à l'alliance thérapeutique avec le patient

- Méthodes et outils : faire un diagnostic éducatif avec le patient
- Les applications au cabinet : comment adopter une posture éducative au fauteuil ? Quelle ETP au quotidien ?
- Renforcer ses compétences relationnelles : place des émotions, écoute active et empathie dans la relation thérapeutique



Durée : 2 journées de formation présentielle (déjeuner inclus)  
9h00 - 17h30

Public : chirurgien-dentiste et assistant(e) dentaire

Formateur : Dr Amélie ODIER

Votre 1<sup>ère</sup> action DPC de l'année à 96 € et indemnisée 630 €\*  
\*Selon conditions ANDPC

## Information sur le(s) participant(s)

Nom du participant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom de l'assistante dentaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
RPPS (carte de l'ordre) : \_\_\_\_\_ ADELI : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

## Tarifs

Praticien adhérent UFSBD 840 €

Praticien non adhérent 880 €

**Avec l'ANDPC** : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel

- Je m'inscris à cette action de DPC sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)\* (reporter les références ci-dessus) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation
- Je joins un chèque de règlement à l'ordre de l'UFSBD d'un montant de 96 € (non adhérent UFSBD) et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris

- Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation

**Avec le FIF-PL**

Pour les praticiens libéraux

- Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)  
Ce bulletin fait office de devis et de convention pour votre prise en charge

Assistant(e) adhérent UFSBD 640 €

Assistant(e) non adhérent 660 €

Avec ACTALIANS  
SIRET : 784 719 247 000 57  
N° organisme : 11752372075

- Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS  
Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur [www.actaliens.fr](http://www.actaliens.fr)

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation à moins de 3 semaines de la formation, aucun remboursement ne pourra être demandé, votre chèque de règlement sera encaissé et /ou l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €

Information/inscription : UFSBD Formation – 7 rue Mariotte 75017 Paris – Tél : 01 44 90 93 94 – [formation@ufsbd.fr](mailto:formation@ufsbd.fr)